

CONVENTION

ENTRE :

L'Administration Communale de Honnelles

Rue Grande, 1 à 7387 Honnelles

représentée par Monsieur Matthieu Lemiez et Monsieur Stéphane Reignier, en leur qualité respective de Bourgmestre et de Directeur général f. f.

ET :

La Royale Union Sportive d'Angreau,

représentée par

Monsieur Jean-Marc Leblanc, Président de la Royale Union Sportive d'Angreau

Adresse : Rue du Quesnoy, 8A

Code postal : 7387

Ville : Honnelles

Téléphone : 0475/933.107

E-Mail : jeanmarcleblanc@skynet.be

Il est convenu ce qui suit :

L'Administration communale de Honnelles organise en date du **vendredi 3 décembre 2021 la projection du film « Spirit l'Indomptable » au sein de la salle de la Royale Union Sportive d'Angreau et ce, dans le cadre des actions menées par le Plan de Cohésion Sociale** (action 5.1.01 intitulée "Facilitation de l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs en tant que visiteur").

L'Administration communale s'engage à :

- Collaborer avec la Royale Union Sportive d'Angreau, dans le cadre de la projection du film « Spirit l'Indomptable » le vendredi 3 décembre 2021 à 20h ;
- Respecter la propreté du local et ranger le matériel à la suite de la projection du film (ex : chaises, matériel de projection...);
- Se charger de la distribution de tickets-boissons au moment de l'accueil des spectateurs (1 ticket-boisson par personne).

La Royale Union Sportive d'Angreau, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc Leblanc, s'engage à :

- Collaborer avec l'Administration communale dans le cadre de la projection du film « Spirit l'Indomptable » le vendredi 3 décembre 2021.
- Louer la salle de l'Union Sportive d'Angreau à l'Administration communale de Honnelles à la date du vendredi 3 décembre 2021 toute la journée.
- Permettre l'accès aux employés/ouvriers communaux et projectionnistes d'Hainaut Cinéma afin qu'ils puissent placer le matériel de projection pour l'activité et les chaises présentes dans le local (heure d'ouverture de la salle à convenir).
- Fournir des boissons aux spectateurs présents lors de cette activité : le Plan de Cohésion Sociale prend en charge un ticket boisson par personne (distribution à l'entrée par un agent communal), le reste des consommations seront à charge des consommateurs selon le plan tarifaire mis en place par la Royale Union Sportive d'Angreau.

Madame Annabelle Fiévet, Cheffe de projet du Plan de Cohésion Sociale, ainsi que Monsieur Jean-Marc Leblanc, Président de l'Union Sportive d'Angreau, conviendront de commun accord des heures d'ouverture et de fermeture de la salle pour cette activité.

Le prix de location de la salle de la Royale Union Sportive d'Angreau est de 150€ TVAC pour la journée.

Une facture sera établie au nom de l'Administration communale de Honnelles-Service du Plan de Cohésion Sociale (rue Grande 1 à 7387 Honnelles) étant donné les frais de location de la salle de la Royale Union Sportive d'Angreau et de consommations (1 boisson par spectateur).

Fait à Honnelles, le 2021

En 2 exemplaires

Le Bourgmestre,
M. LEMIEZ

Le Directeur général f. .f.
S. REIGNIER

Le responsable,

Président de l'Union Sportive d'Angreau,

J-M. LEBLANC